



## Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 04

REUNION DU 06/11/2018

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY

### INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

### RAPPEL

#### Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

### AUDITION - CONVOCATION

**Match n° 20524481, FC Diois 1 / BAIX US 1, Seniors D4, poule D du 21/10/2018**

Après étude des pièces en notre possession, la commission des Règlements décide de convoquer en audition :

**Lundi 19 Novembre 2018 à 19h30** au siège du District Drôme Ardèche :

- David GOMES arbitre

#### **Pour le club de BAIX :**

- David RIOS, licence n°2519409489, Président
- Grégory TRICNAUX, licence n° 2528708876, éducateur
- Emmanuel PEYRINS, licence n° 2578626532, capitaine

#### **Pour le club de DIE :**

- GUEGNARD Pierre, licence n° 254764736, Président
- Thibault BOURGOIN, licence n° 2545988740, joueur
- Joël GOTTI, licence n° 259006532, Dirigent

Les personnes présentes à l'audience devront justifier de leur identité (présentation de la licence ou carte d'identité)

La présence des personnes convoquées est obligatoire en application de l'article 112 des Règlements sportifs du District.

*Laurent JULIEN*

*Gérard GIRY*